

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5235

objet :	Hôtel de Communauté - Restructuration des sanitaires - Travaux - Autorisation de signer les marchés
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5013 en date du 26 février 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 avril 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maçonnerie-démolition : entreprise Vassivière pour un montant de 105 859,32 € HT, soit 126 607,75 € TTC,
- lot n° 2 : cloisons-plafond-peinture : entreprise Estrat Bonche pour un montant de 64 984,25 € HT, soit 77 721,16 € TTC,
- lot n° 3 : carrelage-faïence - entreprise Céramiques et jardins pour un montant de 72 245,18 € HT, soit 86 405,24 € TTC,
- lot n° 4 : ventilation-plomberie : entreprise Rhône fluides pour un montant de 349 761,20 € HT, soit 418 314,40 € TTC,
- lot n° 5 : électricité : entreprise ETDE pour un montant de 44 065,16 € HT, soit 52 701,93 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maçonnerie-démolition - entreprise Vassiviere pour un montant de 105 859,32 € HT, soit 126 607,75 € TTC,

- lot n° 2 : cloisons plafond peinture - entreprise Estrat Bonche pour un montant de 64 984,25 € HT, soit 77 721,16 € TTC,

- lot n° 3 : carrelage-faïence - entreprise Céramiques et jardins pour un montant de 72 245,18 € HT, soit 86 405,24 € TTC,

- lot n° 4 : ventilation plomberie - entreprise Rhône fluides pour un montant de 349 761,20 € HT, soit 418 314,40 € TTC,

- lot n° 5 : électricité - entreprise ETDE pour un montant de 44 065,16 € HT, soit 52 701,93 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - opération n° 0926.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,